

PV DE LA COMMISSION des Finances

Date de la réunion : le 17 novembre 2022 à 19H30

Mairie d'Amboise – Salle Yvonne Gouverné

Réunion en présentiel et visioconférence

Convocation envoyée le 10/11/2022

NOM	PRENOM	QUALITE	PRESENCE
BOUTARD	Thierry	Maire	Excusé
LEONARD	Marc	Adjoint	Présent
PRIEUR	Thierry	Adjoint	En Visio
MOUSSET	Jacqueline	Adjointe	Présente
HUREAU	Marie-France	Conseillère	Excusée
OFFROY	Alain	Conseiller	Présent
JOURDAIN	Elisabeth	Conseillère	Présente
LEVEAU	Rémi	Conseiller	Absent
VERNE	Claude	Conseiller	En visio
GUICHARD	Sandra	Conseillère	En visio
SUPPLY	Nathalie	Conseillère	En visio
COUHE	Evelyne	Directrice SC Finances	Présente

Déroulé de la commission :

L'ordre du jour de la commission est abordé, point par point.

Décision Modificative n°2-2022**Monsieur Léonard explique les ajustements de crédits inscrits dans la Décision Modificative n°2 de 2022.**

Madame GUICHARD demande à quoi correspondent les travaux en régie : il s'agit de travaux d'investissement réalisés par les services techniques municipaux parfois en lieu et place des entreprises défaillantes, notamment les sanitaires de l'Hôtel de Ville, la Maison France Service...

Madame GUICHARD demande à quoi correspondent les crédits ajoutés pour les honoraires : il s'agit des différents périls intervenus sur la commune, contentieux de permis de construire ou droits de terrasse.

Madame GUICHARD demande pour quelles raisons on retire 40 000 € sur la Maison de santé et 60 000 € sur la Maison France Service : Il y a un coût moindre pour la Maison France Service et un décalage de l'opération Maison de Santé.

Madame MOUSSET précise que la Maison France Service a ouvert ses portes et obtenu sa labellisation.

Madame GUICHARD émet le souhait de scinder la Décision Modificative en ne retenant que la revalorisation du Régime indemnitaire comme demandé lors du Conseil Municipal du 22 septembre 2022.

MM VERNE et PRIEUR expriment la même demande, Monsieur VERNE suggérant de proposer une Décision Modificative n°2 avec la prise en compte de la revalorisation du régime indemnitaire et une Décision Modificative n°3 avec les autres dépenses et recettes.

Concernant la balayeuse, Monsieur VERNE demande où en est le remboursement par l'assurance : l'assurance n'a pas encore répondu sur le montant de l'indemnisation.

Les membres de la Commission ont pris connaissance du dossier présenté par Monsieur Marc Léonard.

Réalisation d'un emprunt

Monsieur LEONARD explique que le contexte des marchés financiers est compliqué avec une tendance à la hausse des taux. Cet emprunt est nécessaire pour financer les dépenses d'investissement déjà réalisées ou engagées sur 2022 et qui impacteront donc le résultat 2022. Sans emprunt, cela diminuera le fonds de roulement et donc pénalisera la section de fonctionnement qui devra déjà supporter la forte hausse du coût de l'énergie.

L'offre de la Banque Postale, avec une phase de mobilisation d'un an, permet d'ajuster la réalisation de l'emprunt en fonction de l'avancement des travaux. La seconde phase sur taux variable permettra de passer à taux fixe quand la courbe des taux sera plus favorable. Les conditions de remboursement anticipé d'un taux variable sont également plus souples.

Monsieur VERNE demande quelles banques ont été consultées : le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole, la Banque Postale, la Société générale et Collecticity. M.VERNE demande si Collecticity a fait une offre intéressante : leurs taux proposés n'étaient pas performants par rapport aux autres propositions. De plus, le montant des frais est très élevé.

Monsieur PRIEUR émet des réserves quant à l'aspect « revolving » du prêt : cela signifie que pendant la phase de mobilisation de 11 mois, on peut effectuer des tirages et des remboursements en fonction des besoins de trésorerie. Cela permet de ne payer des intérêts que sur les sommes nécessaires et de débloquer les fonds au fur et à mesure des besoins.

Madame SUPPLY s'interroge sur la nécessité de cet emprunt si la totalité des investissements n'est pas réalisée : les sommes déjà engagées juridiquement et comptablement doivent être financées.

Les membres de la Commission ont pris connaissance du dossier présenté par Monsieur Marc Léonard.

Octroi d'une garantie d'emprunt à CDC Habitat Social :

Madame MOUSSET présente cette demande de garantie d'emprunt.

Monsieur OFFROY considère que cette caution n'a pas lieu d'être car l'opération est terminée : travaux terminés et commercialisation effectuée. Il n'y a donc plus d'utilité et que ce serait financer un bailleur privé pour des logements PLS, ce qui représente « la marche haute » du logement social, donc pas en adéquation avec le PLH. Mesdames SUPPLY et GUICHARD et Monsieur VERNE émettent le même avis.

Monsieur LEONARD et Madame MOUSSET proposent de réexaminer ce dossier.

Les membres de la Commission ont pris connaissance du dossier présenté par Madame Mousset.

Admissions en non-valeur et créances éteintes :

Ce dossier est présenté par Monsieur LEONARD pour information, Monsieur le Maire ayant délégation pour admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour des montants inférieurs à 5 000 €.

Madame SUPPLY interroge de nouveau sur l'efficacité du système d'inscription à la restauration scolaire et de facturation aux familles : il est un peu tôt pour mesurer l'impact sur les impayés de restauration scolaire.

Monsieur LEONARD évoque également les frais de fourrière supportés par la Ville et qu'un bilan sera tiré début 2023 sur ces différents sujets qui paraissent en forte hausse. Monsieur VERNE dit que cette dépense devrait être portée par la Communauté de communes et que la mutualisation des charges permet de faire des économies.

Les membres de la Commission ont pris connaissance du dossier présenté par Monsieur Marc Léonard.

Modification des AP/CP :

Monsieur LEONARD détaille les modifications apportées.

Concernant la rue Victor Hugo, Monsieur VERNE demande où en est le passage de la fibre. Madame MOUSSET explique que certains riverains sont déjà connectés et que c'est compliqué avec les opérateurs et les sous-traitants. Monsieur VERNE évoque le mécontentement de la population qui doit être informée.

Concernant l'espace central de la cité scolaire, Monsieur VERNE demande si les travaux sont bientôt terminés. Madame Mousset indique que oui malgré le chantier du centre aquatique toujours inachevé du fait de la défaillance d'une entreprise.

Concernant la Maison de santé, Madame SUPPLY demande pour quand est envisagée l'ouverture. Madame MOUSSET indique une fin d'opération en 2024.

Concernant l'aménagement de l'Île d'or, Monsieur OFFROY demande si le concours est lancé. Madame GUICHARD exprime que, compte tenu de la somme, les élus doivent être informés. Madame MOUSSET indique que les services travaillent sur le dossier.

Les membres de la Commission ont pris connaissance du dossier présenté par Monsieur Marc Léonard.

Relais SEPIA – Soutien financier de la Ville d’Amboise :

Monsieur LEONARD présente le plan de financement de l’opération. Monsieur VERNE considère que le fait que le projet ait été déplacé a généré du retard et de l’argent dépensé pour rien. Après que Monsieur VERNE ait évoqué le fait que le projet initial ne faisait pas mention d’une participation de la Ville, Madame GUICHARD estime que la méthode n’est pas bonne pour qu’on en arrive à un subventionnement de la Ville et de la Communauté de communes.

Madame MOUSSET explique que le constructeur ne bouclait pas son budget sans ces participations. Elle précise également que si cette somme est proposée, c’est que la Ville est en capacité de la financer.

Les membres de la Commission ont pris connaissance du dossier présenté par Monsieur Marc Léonard.

CLOTURE DE SEANCE A 21H00